



## **Organisation pour la Prévention de la Cécité**

Association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901  
17, Villa d'Alésia  
75014 Paris

---

### **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2017

## Organisation pour la Prévention de la Cécité

Association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901

17, Villa d'Alésia

75014 Paris

---

### Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

---

A l'Assemblée Générale de l'association Organisation pour la Prévention de la Cécité,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Organisation pour la Prévention de la Cécité relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Membres**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

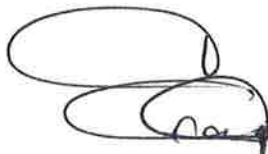
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Paris-La Défense, le 21 juin 2018

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a final horizontal stroke, positioned above the name of the signatory.

Jean-Claude MARTY

**SFPB**

**AUDIT & COMPTABILITÉ**

**ORGANISATION POUR LA PREVENTION DE LA CECITE**

**17, Villa d'Alésia  
75 014 PARIS**

---

**COMPTES ANNUELS 2017**

**SOCIETE FIDUCIAIRE PAUL BRUNIER - AUDIT & COMPTABILITÉ**

8, rue Montalivet 75008 PARIS - Tél : 01 42 66 20 11 - Fax : 01 42 66 97 37 - Email : [sfpb@sfpb.fr](mailto:sfpb@sfpb.fr)

Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre du Conseil Régional de Paris

Société de Commissaires aux Comptes, membre de la Compagnie Régionale de Paris

SAS au capital de 154 000 € - RCS PARIS 801 016 015 - SIRET 801 016 015 00019 - Code NAF : 6920Z - TVA : FR 30 801 016 015

 **Aca  
Nexia**  
[www.aca.nexia.fr](http://www.aca.nexia.fr)

ACTIF	N°COMPTE	BRUT EXERCICE N	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET N-1
<b>IMMOBILISATIONS</b>					
Frais d'Etablissement	201				
Frais de recherche et développement	203				
Loi au bail	206				
Autres Immobilisations Incorporelles	205 et 208	19 805,10	17 394,45	2 410,65	3 617,65
Terrains	211				
Agencements et aménagements de terrains	212				
Constructions	213 et 214	1 782,71	1 576,20	206,51	384,78
Installations techniques, matériel et outillages	215				
Installations générales, agencements divers	2181				
Matériel de transport	2182				
Matériel de bureau et informatique	2183	62 092,30	54 094,63	7 997,67	2 034,70
Mobilier	2184	3 720,62	3 720,24	0,38	401,14
Autres Immobilisations corporelles	2185 à 2188				
Immobilisations en cours	23				
Prêts au personnel et aux tiers	274				
Titres financiers immobilisés	271 et 272				
Dépôts et cautionnements versés	275	914,69		914,69	914,69
Autres créances immobilisées	276				
		<b>88 315,42</b>	<b>76 785,52</b>	<b>11 529,90</b>	<b>7 352,96</b>
<b>STOCKS</b>					
Matières premières et fournitures consommables	321 à 328				55 300,73
Stocks de marchandises	370				
					<b>55 300,73</b>
<b>COMPTES DE TIERS</b>					
Avances et acomptes versés	409	142 181,31		142 181,31	40 034,82
Clients douteux	416				
Clients	411				248,59
Personnel et comptes rattachés	42DR				
Organismes sociaux produits à recevoir	43DR				969,35
Etat et autres collectivités publiques	44DR				
Débiteurs divers	46 à 47 DR	495 271,71		495 271,71	317 927,15
		<b>637 453,02</b>		<b>637 453,02</b>	<b>359 179,91</b>
<b>COMPTES FINANCIERS (DISPONIBILITES)</b>					
Valeurs mobilières de placement	50				
Banques - CCP	5120/514/54	1 336 537,81		1 336 537,81	1 473 289,00
Comptes sur livrets	517				
Intérêts courus à recevoir	5187	18,08		18,08	125,33
Caisse	53	4 464,70		4 464,70	8 454,37
		<b>1 341 020,59</b>		<b>1 341 020,59</b>	<b>1 481 868,70</b>
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>					
Charges à répartir sur plusieurs exercices	481				
Charges constatées d'avance	486	13 320,60		13 320,60	11 596,38
		<b>13 320,60</b>		<b>13 320,60</b>	<b>11 596,38</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>2 080 109,63</b>	<b>76 785,52</b>	<b>2 003 324,11</b>	<b>1 915 298,68</b>

**ENGAGEMENTS RECUS**

Legs nets à réaliser :

- acceptés par les organes statutairement compétents
- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre :

PASSIF	N°COMPTE	TOTAL N	TOTAL N - 1
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>			
Fonds associatifs sans droit de reprise et legs attribués	102	266 738,46	266 738,46
Subventions d'investissement externes non amortissables	1023		
Fonds associatifs avec droit de reprise	103		
Réserves facultatives	1068	341 900,36	341 900,36
Réserve pour projet associatif	106	15 888,52	15 888,52
Report à nouveau créditeur	110	364 502,19	382 041,71
Report à nouveau débiteur	1199		
Résultat de l'exercice	1201	114 614,39	-17 539,52
		<b>1 103 643,92</b>	<b>989 029,53</b>
<b>RESULTATS ET RESERVES EN LIAISON AVEC LES TUTELLES</b>			
Réserve de compensation	10686		
Réserve de trésorerie (excédent affecté à l'investissement)	10682		
Réserve de trésorerie (excédent affecté aux mesures d'exploitation)	111		
Soldes à reverser aux organismes financeurs après affectation	1102		
Soldes à récupérer auprès des organismes financeurs après affectation	1192		
Soldes excédentaires antérieurs	1101		
Report à Nouveau - Résultat différé	1109		
Soldes déficitaires antérieurs	1191		
Solde excédentaire N	1201		
Solde déficitaire N	1291		
<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS AMORTISSABLES</b>			
Subventions d'investissement externes amortissables	13		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>			
Provisions pour risques	151		
Provisions pour départ à la retraite	153		
Provisions pour charges	155 à 156		12,53
Provisions pour risques clients	1581		
Provisions pour travaux et grosses réparations	157		
			<b>12,53</b>
<b>FONDS DEDIES</b>			
Fonds dédiés sur financements privés	194		
Fonds dédiés sur dons manuels affectés	195	141 455,68	93 146,21
Fonds dédiés sur autres ressources	196	636 096,42	690 572,19
		<b>777 552,10</b>	<b>783 718,40</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>			
Emprunts auprès des établissements bancaires ou de crédit	164		
Emprunts et dettes auprès d'organismes publics	167 et 168		
Intérêts courus sur emprunts externes	1688		
Intérêts courus sur emprunts internes	185		
Dépôts et cautionnements reçus	165		
<b>COMPTES DE TIERS</b>			
Comptes de liaison avec le Siège	181		
Fournisseurs	401	15 559,59	3 652,95
Fournisseurs - Immobilisations à payer	404		
Fournisseurs - Effets à payer	402 à 405		
Fournisseurs - Factures non parvenues	406 à 408	26 466,81	20 766,48
Personnel et comptes rattachés	42 CR		
Dettes pour congés à payer (sans les charges)	4282	19 400,04	12 024,01
Charges sociales et taxe sur salaire provisionnés sur congés à payer	4382/4482	9 932,97	6 089,60
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	43 CR	43 711,53	36 670,70
Etat et autres collectivités locales	44 CR	6 792,00	2 703,00
Pensions à reverser	463		
Créditeurs divers	45 à 47 CR	265,15	10 631,48
		<b>122 128,09</b>	<b>92 538,22</b>
<b>COMPTES DE TRÉSORERIE (DETTES FINANCIERES)</b>			
Banques et CCP	5120 et 54		
Intérêts courus à payer / Banques	5186		
Produits constatés d'avance	487		50 000,00
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>2 003 324,11</b>	<b>1 915 298,68</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			



CHARGES	N°COMPTE	TOTAL EXERCICE N	TOTAL EXERCICE N-1
<b>CONSOMMATIONS</b>			
Achats	60	671 387,55	391 013,62
Variation de stocks (+ ou -)	603	55 300,73	73 899,14
		<b>726 688,28</b>	<b>464 912,76</b>
<b>SERVICES EXTERIEURS</b>			
Sous traitance	6111	21 695,32	10 388,88
Prestations de service à caractère non médical	6112		
Redevances de crédit-bail	612		
Locations, charges locatives et de copropriété	613 et 614	261 692,73	148 424,40
Entretiens et réparations	615	33 583,63	68 264,66
Primes d'assurances	616	19 375,73	25 177,00
Etudes et recherches	617		
Documentation, colloques, conférences	618	9 882,66	4 588,89
Services extérieurs mailings	620		
Personnel détaché	621	53 053,77	29 085,77
Honoraires	622	111 273,36	90 995,24
Annonces publicitaires, brochures et publications	623	31 856,68	17 323,68
Frais de collecte de fonds	6235		
Transport de biens et d'usagers	624	9 374,31	6 813,95
Déplacements, missions, réceptions	625	1 291 521,70	686 870,98
Frais postaux et de télécommunication	626	37 849,90	43 932,37
Services bancaires (hors intérêts et agios)	627	9 881,59	8 846,17
Cotisations versées	6281	7 089,24	5 627,93
Autres services	628 et 629	1 818,83	3 777,62
		<b>1 899 949,45</b>	<b>1 150 117,54</b>
<b>CHARGES FISCALES ET DE PERSONNEL</b>			
Taxes calculées sur les rémunérations	631 à 633	10 101,00	4 103,65
Autres impôts et taxes	634 à 637	4 144,55	8 744,17
Rémunérations et primes brutes	641 et 642	374 710,35	302 543,61
Variation des congés payés (+ ou -) avec charges	64	7 376,03	2 575,32
Charges sociales	645	140 677,76	112 538,98
Autres charges de personnel	647 et 648	10 971,95	9 600,16
		<b>547 981,64</b>	<b>440 105,89</b>
<b>CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE</b>			
Soutiens financiers	651	705 333,36	278 101,97
Retour fonds non dépensés	654		117 174,02
Charges diverses de gestion courante	658	44,55	9,46
Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation	681	5 345,31	6 340,66
		<b>710 723,22</b>	<b>401 626,11</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			
Charges financières	661	6 576,40	
Moins-values nettes sur cession de VMP	667		
Perte de change	666	205,59	0,13
Dotations aux provisions financières	686		5 730,07
		<b>6 781,99</b>	<b>5 730,20</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES (hors dotations aux provisions)</b>			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	671		
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	672		
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	675	108,89	
Autres charges exceptionnelles	67		
Dotations aux amortissements et provisions exceptionnels	687		
		<b>108,89</b>	
<b>ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES</b>	689	344 125,48	127 617,87
<b>IMPOTS SUR LES SOCIETES</b>	695	168,00	437,00
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>4 236 526,95</b>	<b>2 590 547,37</b>
<b>RESULTAT</b>			
<b>Résultat de l'exercice : excédent</b>	1201	<b>114 614,39</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>4 351 141,34</b>	<b>2 590 547,37</b>

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		TOTAL EXERCICE N	TOTAL EXERCICE N-1
Secours en nature	660		183 012,00
Mise à disposition gratuite de biens et services	861-862		4 828,00
Personnel bénévole	864		
<b>TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>			<b>187 840,00</b>

PRODUITS	N°COMPTE	TOTAL EXERCICE N	TOTAL EXERCICE N-1
<b>PRODUITS DES ACTIVITES</b>			
Autres produits d'activité courante	708		110,57
			<b>110,57</b>
<b>SUBVENTIONS RECUES</b>			
Subventions	740		
<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>			
Droits d'auteurs	751		
Dons affectés	754	3 741 779,78	1 635 616,80
Dons non affectés	754	139 191,22	230 965,26
Legs et donations non affectés	754	107 977,57	45 113,23
Cotisations	756	3 620,00	4 040,00
Produits divers de gestion courante	758	981,11	21 056,15
Reprise sur provisions d'exploitation	781		
		<b>3 993 549,68</b>	<b>1 936 791,44</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
Revenus de placements	764	1 569,81	4 491,44
Plus-values nettes sur VMP	767		
Autres produits financiers	766/768		1,32
Reprise sur provisions financières	786	5 717,54	
		<b>7 287,35</b>	<b>4 492,76</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	771		25,84
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	772		
Prix de vente des immobilisations cédées	775		
Autres produits exceptionnels	778		
Reprise sur provisions exceptionnelles	787	12,53	33,42
		<b>12,53</b>	<b>59,26</b>
Ressources non utilisées des exercices antérieurs	789	350 291,78	631 553,82
Transfert de charges	791		
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>4 351 141,34</b>	<b>2 573 007,85</b>
<b>RESULTAT</b>			
<b>Résultat de l'exercice : déficit</b>	1291		<b>17 539,52</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>4 351 141,34</b>	<b>2 590 547,37</b>

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		TOTAL EXERCICE N	TOTAL EXERCICE N-1
Bénévolat	870		
Prestations en nature	871		
Dons en nature	872		
<b>TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>			

**ORGANISATION POUR LA PREVENTION DE LA CECITE**

**ANNEXE**

**Exercice du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2017**

**ANNEXE AU 31 DECEMBRE 2017**

Les notes ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 31 Décembre 2017, par les dirigeants de l'Association.

Total du bilan avant répartition :	2 003 324 €
Résultat (Excédent) :	114 614 €

## **1. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE**

Fermeture définitive du bureau du Mali (BRAO) en date du 31/10/2017.  
Extension du programme C.H.A.N.C.E. sur plusieurs régions du TCHAD  
Mise en place progressive de levée de fonds auprès de mécènes américains.

## **2. REGLES ET METHODES COMPTABLES**

### **CADRE LEGAL DE REFERENCE**

Les comptes de l'exercice 2017 sont établis conformément au règlement 99.01 énoncé par le Comité de la Réglementation Comptable (C.R.C.) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, et au règlement ANC 2014-03 énoncé par l'Autorité des Normes Comptables (A.N.C.) relatif au plan comptable général, modifié par le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 et par le règlement ANC 2016-07 du 04 novembre 2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Rappelons qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2005, les comptes ont été établis en application des règlements CRC 2004-06 du 23/11/2004 relatif à la définition, comptabilisation des actifs et CRC 2002-10 du 12/12/2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

L'application de cette nouvelle réglementation n'a eu pas d'impact sur les comptes de l'association en l'absence d'actifs décomposables (construction par exemple) ayant une valeur économique significative.

Le Compte d'Emploi des Ressources est, en application de l'article 9 de l'ordonnance n°2005-856 du 28 juillet 2005, présenté dans l'annexe des comptes annuels depuis l'exercice 2006 et est établi conformément au règlement CRC n°2008-12 du 7 mai 2008 applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

## REGLES ET METHODES COMPTABLES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN-ACTIF

### Immobilisations corporelles

Les acquisitions faisant l'objet d'attestations de dons sont comptabilisées directement en charges.

Seules figurent en immobilisations les acquisitions dont l'O.P.C. a la pleine disposition. Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la durée de vie prévue :

- Logiciel informatique	3 et 4 ans
- Installations générales, agencements	10 ans
- Matériel de bureau	4 et 10 ans
- Matériel informatique	3 et 4 ans

### Les opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur valeur en euro à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et des créances en devises, à ce dernier cours, est portée au bilan en « écart de conversion ». Le cas échéant, les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risque de change en totalité suivant les modalités réglementaires.

### Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées par référence à leur valeur d'entrée dans le patrimoine, les mouvements étant enregistrés selon la méthode du « Premier entré, premier sorti ».

Une provision pour dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice si le cours de ces valeurs est inférieur à leur coût d'acquisition.

## **REGLES ET METHODES COMPTABLES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN-PASSIF**

### Fonds dédiés

Les fonds dédiés enregistrent à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard. L'inscription en fonds dédiés tient compte d'un prélèvement pour permettre à l'Association de faire face à ses charges de fonctionnement.

La contrepartie des fonds dédiés s'inscrit au compte de résultat sous la rubrique « engagements à réaliser sur ressources affectées ».

Le montant des fonds dédiés de l'exercice est repris, sur les exercices suivants, au fur et à mesure de l'utilisation des fonds par la contrepartie du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », inscrit au compte de résultat.

### Méthode de comptabilisation des fonds en recettes :

L'instauration du mécanisme des fonds dédiés ne modifie pas le traitement comptable des fonds attribués pour plusieurs exercices.

Lorsque les fonds sont accordés sur plusieurs exercices, les fonds reçus sont répartis en fonction des périodes ou étapes d'attribution définies dans la convention ou, à défaut, prorata-temporis. La partie rattachée à des exercices futurs est donc inscrite en « Produits constatés d'avance ».

Ainsi, pour le traitement comptable des recettes reçues pour plusieurs exercices, il y a lieu de distinguer :

- la quote-part des recettes concernant les exercices futurs, laquelle est inscrite en produits constatés d'avance,
- la quote-part des recettes relatives à l'exercice et qui relève des fonds dédiés pour la partie non utilisée à la clôture.

## REGLES ET METHODES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

### Dons

Les dons manuels sont enregistrés dans le compte de résultat quelle que soit sa destination finale, financement de dépenses à caractère de charges ou à caractère d'investissement.

Comme ils constituent une ressource principale et non accessoire, ils sont constatés en exploitation et non en exceptionnel.

Pour ce qui concerne la règle de rattachement des produits à l'exercice :

- ✓ sont enregistrés sur l'exercice, les dons datés de l'exercice, même s'ils sont encaissés après la date de clôture, lorsqu'ils sont versés par chèques, cartes bleues ou virements,
- ✓ sont enregistrés sur l'exercice, les dons reçus avant la clôture pour les dons en numéraire.

### Legs et donations

Dès la date d'autorisation administrative, les legs sont enregistrés en hors bilan à la rubrique engagements reçus, pour leur valeur estimée.

Lors de leur attribution définitive, ils sont alors enregistrés en produits.

### Subventions de fonctionnement

Les subventions d'exploitation sont traitées conformément aux dispositions du règlement 99.01 du Comité de la Réglementation Comptable. L'éventuelle quote-part de l'exercice non utilisée à la clôture de l'exercice donne lieu au constat d'une charge, en « engagements à réaliser sur ressources affectées ».

### Engagements de retraite

L'Association n'a souscrit à aucun régime sur-complémentaire de retraite en faveur de ses salariés actifs ou retraités, ni à aucun avantage de prévoyance ou assimilé qui serait versé à l'issue de la période d'activité. Ses seuls engagements en matière de retraite résultent des dispositions conventionnelles ou contractuelles concernant le versement d'une indemnité de départ à la retraite.

### 3. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

#### 3.1 Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Reclassement	Diminution	A la clôture
Logiciel	19 805,10				19 805,10
Installations générales	1 782,71				1 782,71
Mob. et mat. bureau	6 292,80				6 292,80
Matériel audio-visuel	1 999,00	3 294,04			5 293,04
Matériel informatique	41 100,54	4 845,12		6 824,00	39 121,66
Mat. inform. Réseau	9 892,82	1 491,98			11 384,80
Mobilier	3 720,62				3 720,62
<b>TOTAL</b>	<b>84 593,59</b>	<b>9 631,14</b>		<b>6 824,00</b>	<b>87 400,73</b>

Amortissements et Provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reclassement	Diminution	A la clôture
Logiciel	16 187,45	1 207,00			17 394,45
Installations générales	1 397,94	178,27			1 576,21
Mob. et mat. bureau	6 292,80				6 292,80
Matériel audio-visuel	1 999,00	52,81			2 051,81
Matériel informatique	39 501,36	2 898,64		6 715,11	35 684,89
Mat. Inform. Réseau	9 457,22	607,83			10 065,05
Mobilier	3 319,86	400,76			3 720,62
<b>TOTAL</b>	<b>78 155,63</b>	<b>5 345,31</b>		<b>6 715,11</b>	<b>76 785,83</b>

#### 3.2 Immobilisations financières

	A l'ouverture	Augmentation	Reclassement	Diminution	A la clôture
Caution location bureau Bamako	914,69				914,69
<b>TOTAL</b>	<b>914,69</b>				<b>914,69</b>



Etat des créances – Comptes de tiers

Poste des créances	Brut	Dépréciation	Net
Avances et acomptes versés	142 181,31	0,00	142 181,31
Organismes sociaux – produits à recevoir au 31/12/2017			
Produits à recevoir au 31/12/2017	495 271,71	0,00	495 271,71
<b>TOTAL</b>	<b>637 453,02</b>	<b>0,00</b>	<b>637 453,02</b>

Etat des avances et acomptes versés

Avances de trésorerie sur programmes au Tchad	136 308,12 €
Acomptes divers fournisseurs	5 873,19 €
<b>TOTAL</b>	<b>142 181,31 €</b>

Etat des produits à recevoir

Dons mailings 2017	18 347,25 €
Subvention partenaire financier	476 924,46 €
<b>TOTAL</b>	<b>495 271,71 €</b>

L'échéance de ces créances est à moins d'un an.

Comptes à terme

ce poste se décompose comme suit :

DAP-95581 au 26/12/2017	600 000,00 €
DAP-95990 au 31/12/2017	200 000,00 €
DAP-95350 au 21/12/2017	200 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1000 000,00€</b>
Intérêts courus sur CAT au 31/12/2017	18,08 €

### 3.5 Disponibilités

Depuis 2013, l'OPC a adopté une nouvelle politique de placement et privilégie la souscription de comptes à terme.

## 4. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

### 4.1 Fonds Associatifs

Les fonds associatifs « sans droit de reprise » comptabilisent les ressources ayant une affectation certaine, provenant d'apports, de legs, de donations, de subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables, ou de mise en réserves de résultats.

#### 4.1.1 Affectation du résultat propre de l'exercice

L'affectation du résultat comptable dégagé au 31/12/2017 pour 114 614,39 € sera donc proposée, lors de l'Assemblée Générale, de la façon suivante :

Résultat en Réserve pour projet associatif	14 614,39 €
Résultat en report à nouveau	100 000,00 €

#### 4.1.2 Variation des fonds associatifs

	31/12/2016	Augmentation	Diminution	31/12/2017
Fonds associatifs sans droit de reprise	266 738,46 €			266 738,46 €
Réserve pour projet associatif	15 888,52 €			15 888,52 €
Réserve facultative	341 900,36 €			341 900,36 €
Report à nouveau créditeur	382 041,71 €		17 539,52 €	364 502,19 €
Résultat	-17 539,52 €	114 614,39 €	17 539,52 €	114 614,39 €
	<b>989 029,53 €</b>	<b>114 614,39 €</b>	<b>17 539,52 €</b>	<b>1 103 643,92 €</b>

### 4.2 Provisions

Néant

#### 4.3 Fonds dédiés

	A l'ouverture	Augmentatio n	Diminution	Transfert	A la clôture
Fonds dédiés sur financements privés	0,00 €		€		0,00 €
Fonds dédiés sur dons manuels affectés	93 146,21 €	73 569,97 €	25 260,50 €	€	141 455,68 €
Fonds dédiés sur autres ressources	690 572,19 €	270 555,51 €	325 031,28 €	€	636 096,42 €
<b>TOTAL</b>	<b>783 718,40 €</b>	<b>344 125,48 €</b>	<b>350 291,78€</b>		<b>777 552,10 €</b>

Les fonds dédiés sur financements privés correspondent au reliquat du financement du Syndicat des Opticiens de l'île de France pour le programme au Comores, pays dans lequel l'association n'intervient plus. Par décision du Conseil d'Administration du 22 mai 2014, et en l'absence d'opposition du bailleur, le solde non utilisé au 31/12/2013 de 53 956,40 € a été affecté sur une nouvelle ligne budgétaire de fonds dédiés aux missions sociales. Les fonds ont été entièrement utilisés d'où un solde nul au 31/12/2017.

Le solde non utilisé au 31/12/2017 des fonds dédiés sur dons manuels affectés correspondant à la collecte en provenance de la générosité du public s'élève à 141 455,68 €.

Les fonds dédiés sur autres ressources correspondent :

- ✓ au versement de la contribution de l'ASNAV destinée au développement d'un service d'optique aux Comores, non utilisée au 31/12/2017 pour 5 807,58 €,
- ✓ au reliquat d'un programme Centrafricain initié en 2009 grâce à un partenaire français, non utilisé au 31/12/2017 pour 544,52 €.
- ✓ au financement (sur 2 ans) du programme Sight First 1686, démarré en 2013 et destiné à la mise en œuvre d'un programme de soins oculaires complets dans 3 régions de l'Est de la Guinée (création d'une filière TSO et conduite de la formation de deux promotions de 10 étudiants) ; compte tenu de la situation sanitaire en Guinée (Ebola), le programme avait été suspendu en juillet 2014 mais reprise du programme en 2015. Le solde ainsi non utilisé au 31/12/2017 est de 239 975,87 €.
- ✓ au financement du programme Sight First 1742, démarré en 2014 dans le cadre de la mise en place de soins oculaires complets dans les régions de Tillabéry et Tahoua ; le solde non utilisé au 31/12/2017 est de 119 801,72 €.
- ✓ au financement obtenu en 2013 de l'Agence Française de Développement destiné au renforcement des actions du Programme National de Lutte contre le Trachome (PNLC) en République Centrafricaine ; solde non utilisé au 31/12/2017 est de 56 128,40 €.

**O.P.C.**

**Exercice 2017**

- ✓ au financement par l'Institut Servier de la bourse d'un étudiant au Sénégal ; le solde non utilisé au 31/12/2017 est de 5 673,76 €
- ✓ au financement par la Fondation Gouault Wendling de stages pratiques en ophtalmologie de plusieurs étudiants (Mali et Guinée) ; Soldes non utilisés au 31/12/2017 est de 3 696,40 €
- ✓ au financement (sur 2 ans) du programme Sight First 1858 dans le cadre de soins oculaires complets au Cameroun. Le solde non utilisé au 31/12/2017 est de 78 497,96 €.
- ✓ au financement du programme Sight First 1789 débuté en octobre 2015 dans le cadre du projet de soins oculaires complets au Mali. Le solde non utilisé au 31/12/2017 est de 7 164,10 €
- ✓ au financement DFID SAFE du programme C.H.A.N.C.E. (Chirurgie- Antibiotique-Nettoyage du visage- Changement de l'Environnement ), programme s'échelonnant d'octobre 2014 à juin 2019. Ce sont les 4 volets d'activités à mener pour éliminer le Trachome. Le solde non utilisé au 31/12/2017 est de 37 749,95 €
- ✓ au financement du programme END FUND (Elimination of Neglected Diseases FUND) dans le cadre de la prise en charge du volet antibiotique dans 2 régions de la RCA. Le solde non utilisé au 31/12/2017 est de 3 205,11 €
- ✓ au financement (sur 2 ans) du programme SF 1970, commencé début janvier 2017, dans le cadre du projet de lutte contre le trachome au Tchad. Le solde non utilisé au 31/12/2017 est de 53 229,34 €.
- ✓ au financement du programme de chirurgie du trachome en RCA. Le solde non utilisé au 31/12/2017 est de 19 640,49 €
- ✓ au financement du programme National de lutte contre l'Onchocercose du Congo (PNLO SSI) . Le solde non utilisé au 31/12/2017 est de 496,86 €
- ✓ au financement du programme de lutte contre la schistosomiase et les géohelminthiases au Tchad. Le solde non utilisé au 31/12/2017 est de 4 484,36 €

**4.4 Etat des dettes**

	Montant Brut	A 1 an au plus	+ 1 an - 5 ans	A + de 5 ans
Fournisseurs	15 559,59 €	15 559,59 €		
Fournisseurs, factures non parvenues	26 466,81 €	26 466,81 €		
Personnel et comptes rattachés (provision de Congés à Payer)	29 333,01 €	29 333,01 €		
Dettes sociales (organismes sociaux)	43 711,53€	43 711,53 €		
Dettes fiscales	6 792,00 €	6 792,00 €		
Créditeurs divers	265,15 €	265,15 €		
<b>TOTAL</b>	<b>122 128,09 €</b>	<b>122 128,09 €</b>		

Détail fournisseurs factures non parvenues

Honoraires 2017 Commissaire aux comptes	11 880,00 €
Honoraires Expert-comptable 2017	11 580,00 €
Honoraires Expert-comptable paies 2eme semestre 2017	547,20 €
Factures LA POSTE de décembre 2017	530,58 €
Facture RIO GRANDE du 4eme trimestre 2017	900,00 €
Loyer BRAO du 4eme trimestre 2017	1 029,03 €
<b>TOTAL</b>	<b>26 466,81 €</b>

4.5 Produits constatés d'avance

Néant

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT5.1 Les produits

Les fonds collectés pour 3 988 948 € (dons) comprennent principalement :

- des financements privés destinés aux programmes les plus importants à hauteur de 3 713 963 € :
  - Lions Club pour le Tchad dans le cadre des soins oculaires complets & universels pour un montant de 477 304 €
  - Lions Club pour le Mali dans le cadre des soins oculaires complets & universels pour un montant de 16 648 €
  - Lions Club pour la Guinée dans le cadre des soins oculaires complets & universels pour un montant de 271 013 €
  - Lions Club dans le cadre du programme humanitaire de soins aux survivants du virus Ebola pour un montant de 66 311 €
  - Sightsavers Internationale pour le programme de l'Onchocercose et filariose lymphatique au CONGO pour un montant de 160 530 € ;
  - Sightsavers International pour le programme DFID SAFE (CH.A.N.CE - Chirurgie- Antibiotique- Nettoyage du visage- Changement de l'Environnement) à hauteur de 2 188 049 € ;
  - The End Fund dans le cadre de lutte contre le trachome en RCA pour un montant de 71 323 €
  - The End Fund dans le cadre de la lutte contre la schistosomiase et les géohelminthiases au Congo pour un montant de 132 569 €
  - The End Fund dans le cadre de la lutte contre l'onchocercose, LF, schistosomiase et les géohelminthiases au Tchad pour un montant de 232 935 €
  - La fondation Théa pour un programme de chirurgie du trachome en RCA pour un montant de 50 000 €
  - Brian Holden Vision Foundation (BHVIF) au titre d'un programme de correction des vices réfraction en milieu scolaire au Mali pour un montant de 47 280 €
- La collecte auprès du public à hauteur de 167 008 € (dons, prélèvements, quête JNAA).
- Les legs à hauteur de 107 978 € (dont le legs de la Fondation MAJUSYL pour un montant de 82 818 €).

Les autres produits d'activité courante pour 6 171 € correspondent principalement à :

O.P.C.

Exercice 2017

---

- Des produits financiers à hauteur de 1 570 €
- Divers cotisations à hauteur de 3 620 €
- Des produits divers à hauteur de 981 €

Le report des ressources non utilisées pour 350 292 € des exercices antérieurs correspond à la collecte des partenariats privés et mailings non utilisée au 31/12/2016 mais consommée sur l'exercice 2017.

## **5.2 Le résultat financier**

Au 31 décembre 2017, le résultat financier est créditeur de 1 569,81 € ; il enregistre principalement les intérêts sur comptes à terme.

Une reprise sur provisions financières a été constatée pour 5 717,54 €

## **5.3 Le résultat exceptionnel**

Néant

## **5.4 Les engagements à réaliser sur ressources affectées**

Ces engagements figurent pour 344 125 € au pied du compte de résultat et correspondent à la part des ressources obtenues sur l'exercice 2017 qui seront consommées sur les exercices futurs.

## **5.5 Impôt sur les sociétés**

Il enregistre l'impôt à acquitter sur les produits encaissés au titre des comptes à terme.

## **6. COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES**

Pour rappel, la structure de financement de l'association ayant évolué au cours de ces dernières années, il a été décidé de modifier les modalités d'établissement du CER au cours de l'exercice 2014.

Le montant du report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice 2017 est de 928 527 € correspondant au solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice 2016 (voir le CER 2016).

### **6.1 Ventilation des emplois de l'année entre les missions sociales, les frais de recherche de fonds et les frais de fonctionnement**

#### **a. Définition des missions sociales :**

Pour l'établissement du Compte d'Emploi des Ressources, sont portées en missions sociales les actions se rapportant aux axes suivants :

- 1- Rechercher, promouvoir, favoriser et appliquer tous moyens permettant de lutter contre la cécité et les atteintes portées à la vue, soit en agissant directement, soit en participant à des actions entreprises

par d'autres organismes, notamment l'Organisation Mondiale contre la Cécité (International Agency for Prevention of Blindness) ;

2- Contribuer, directement ou indirectement, à toutes prestations de services en matière de soins ophtalmologiques et de prophylaxie de la cécité ; d'encourager toutes initiatives dans ce domaine ;

3- Rechercher et poursuivre toutes études épidémiologiques et statistiques sur les causes de perte, totale ou partielle de la vue, sur les moyens d'y faire face, de faire connaître les résultats de toutes recherches dans ce domaine ;

4- Susciter et organiser des campagnes d'information, destinées à rendre le public conscient de l'étendue et de la cécité, tant en France que dans le monde, en employant tous les moyens pouvant être à sa disposition, notamment la presse écrite, la radiodiffusion, la télévision, le cinéma, les conférences et toutes autres manifestations publiques ou privées.

Les axes précités sont mis en œuvre en France (emploi : paragraphe 1.1. Missions sociales en France du compte d'emploi et des ressources) et dans les pays de la francophonie (Emplois : paragraphe 1.2. Missions sociales à l'étranger du compte d'emploi et des ressources).

Les dépenses de fonctionnement du bureau du Mali, financées sur fonds dédiés, sont inscrites en intégralité dans les missions sociales.

**b. Définition des clés de répartition :**

L'OPC a recours à l'affectation directe des charges lorsque l'imputation est connue.

Il s'agit principalement des charges suivantes :

- petit équipement et matériels nécessaires à la réalisation des missions sociales,
- médicaments et consommables médicaux,
- fournitures de bureau,
- locations,
- entretiens et réparations,
- prise en charge, réhabilitation, stockage, envoi du matériel médical faisant l'objet d'attestation de dons,
- transports,
- les frais relatifs aux mailings (affranchissement, envoi des reçus fiscaux, prestataire...),
- voyages et déplacements,
- réceptions,
- frais de personnel lorsqu'ils sont imputables directement à une mission...

Pour l'établissement du CER, les charges indirectes de personnel sont réparties à l'aide de clés définies en fonction des tâches affectées à chacun.

Les autres charges indirectes, lorsqu'elles ne sont pas prises en charge par des financements destinés aux missions sociales, font également l'objet d'une répartition dans le compte d'emploi des ressources entre les missions sociales, les frais de recherche de fonds et les frais de fonctionnement, en fonction des mêmes clés de répartition.

Cette répartition a permis de calculer la part consommée par le personnel sur certains postes de charges indirectes dont l'existence conditionne la bonne réalisation des tâches incluses dans les missions sociales, comme formulé dans l'avis du CNC sur le CER.

L'évolution des effectifs et des fiches de poste a nécessité de réviser les anciennes clefs de répartition votées par le conseil d'administration du 22 décembre 2009.

Ainsi, les nouvelles clefs de répartition approuvées par le conseil d'administration du 11 décembre 2014 et appliquées depuis 2014 sont les suivantes :

	<b>Missions sociales</b>	<b>Frais de recherche de fonds</b>	<b>Frais de fonctionnement</b>
<b>Direction Exécutive</b>	55%	30%	15%
<b>Direction des Programmes</b>	95%		5%
<b>Direction admin.</b>	40%	30%	30%
<b>Direction financière</b>	70%	10%	20%
<b>Direction de la communication</b>		95%	5%
<b>Stagiaire</b>	50%	35%	15%

Les autres charges indirectes, qui se rapportent aux honoraires d'Expertise Comptable et Commissariat aux Comptes, ont fait l'objet d'une répartition entre les missions sociales, les frais de recherche de fonds et frais de fonctionnement en fonction du nombre de lignes comptables affectables à chacune de ces catégories.

## 6.2 Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N :

### - Missions sociales :

Lorsqu'une mission sociale ne fait pas l'objet de ressources clairement identifiées (par exemple subventions, mécénats...), ces missions sociales sont financées au prorata des sommes dépensées sur le terrain en fonction de leur origine, Fonds collectés auprès du Public ou autres fonds privés.

### - Frais de recherche de fonds :

Les frais de recherche de fonds auprès du public sont par principe financés par des ressources collectées auprès du public, et les frais de recherche des autres fonds privés par les autres fonds privés, dans la mesure où si ceux-ci sont suffisants.

### - Frais de fonctionnement :

Ils sont financés, par principe, par des ressources autres que par la générosité du public, dans la mesure où ceux-ci sont suffisants.

Ces autres ressources n'ayant pas été suffisantes, il a été prélevé 6486 € sur l'AGP.



### **6.3 Part des acquisitions brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public :**

Les investissements sont par principe financés par des ressources autres que la générosité du public.

### **6.4 Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées à la fin de l'exercice**

Le solde au 31 décembre 2017 est 1 017 045 €.

## **7. EVALUATION DES RESSOURCES EN NATURE**

### **- Prestations en nature :**

Pas de prestations en nature en 2017.

### **- Dons en nature :**

Pas de dons en nature en 2017.

## **8. REMUNERATION DES DIRIGEANTS DE L'ASSOCIATION**

Les membres du Conseil d'Administration de l'OPC ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur fonction.

## **9. EFFECTIF ET DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION**

L'effectif moyen employé pendant l'exercice :

- Siège (Paris) : 4
- Mali (BRAO) : 0
- Tchad (BRAC) : 4,5

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, le Compte Professionnel de Formation (CPF) s'est substitué au DIF.

Les heures de DIF acquises au 31 décembre 2014 devront être utilisées avant le 31 décembre 2020 de la même façon que s'il s'agissait dans le cadre du CPF.

**10. ENGAGEMENTS HORS BILAN RECUS**

Voici ci-dessous les conventions signées sur plusieurs années :  
(Ces engagements sont susceptibles d'être réévalués)

**DFID CP (FCFA)**

Year 3	Year 4	Year 5
01/01/17-30/06/17	01/07/17-30/06/18	01/07/18-30/06/19
131 372 224	150 629 836	138 235 630

**DFID IP BASE (FCFA)**

Year 3	Year 4	Year 5
01/01/17-30/06/17	01/07/17-30/06/18	01/07/18-30/06/19
152 968 482	499 490 164	253 222 420

**DFID IP EXTENSION 1 (FCFA)**

Year 3	Year 4	Year 5
01/01/17-30/06/17	01/07/17-30/06/18	01/07/18-30/06/19
79 378 167	430 550 882	291 496 498

**DFID IP EXTENSION 2 (FCFA)**

Year 3	Year 4	Year 5
01/01/17-30/06/17	01/07/17-30/06/18	01/07/18-30/06/19
0	382 453 284	48 055 675

Tableau récapitulatif par année civile :

	2018	2019	
DFID CP	220 186 €	105 369 €	contrat 2014/2019
DFID IP	573 751 €	193 018 €	contrat 2014/2019
DFID IP EXTENSION	878 530 €	258 822 €	avenant au contrat sur 2016/2019
LCIF Cameroun	0 €	198 559 €	tranche 2 SF1858 sur la période 01/01/19-31/12/19

**O.P.C.**

**Exercice 2017**

---

LCIF Tchad	278 623 €	113 863 €	SF1970 contrat 01/01-17-30/06/19
<b>TOTAL</b>	<b>1 951 091 €</b>	<b>869 631 €</b>	

## **11. AUTRES INFORMATIONS**

Les honoraires du Commissaire aux Comptes relatifs à la mission de contrôle légal des comptes s'élèvent à 9 900 € Hors Taxes.

**ORGANISATION POUR LA PREVENTION DE LA CECITE**

**COMPTE EMPLOIS  
RESSOURCES**

**Exercice du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2017**

EMPLOIS	Emplois de N compte de résultat (1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N (3)	RESSOURCES	Ressources collectées sur N = compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N (4)
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>	3 690 301	66 108	<b>REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DEBIT D'EXERCICE</b>	928 527	928 527
1.1. Réalisées en France	0	0	<b>1 - RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC</b>	274 986	274 986
- Actions réalisées directement			1.1. Dons et legs collectés	135 858	135 858
- Versements à d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels non affectés	27 817	27 817
			- Legs et autres libéralités non affectés	107 978	107 978
			- Legs et autres libéralités affectés	0	0
1.2. Réalisées à l'étranger	3 690 301	66 108	1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	3 333	3 333
- Actions réalisées directement	140 483	65 067			
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes	65 067	65 067			
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	65 067	0	2 - AUTRES FONDS PRIVÉS	3 713 963	
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	75 415		3 - SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	6 171	
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés			4 - AUTRES PRODUITS		
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	61 618	6 486			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT					
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	3 892 401		I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	3 995 119	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	0		II - REPRISES DES PROVISIONS	5 730	
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	344 125		III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTERIEURS	350 292	
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	114 614		IV - VARIATION DES FONDS DÉDIÉS COLLECTÉS AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés)	-48 806	-48 806
V - TOTAL GENERAL	4 351 141	137 662	V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	0	
VI - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public			VI - TOTAL GENERAL	4 351 141	236 180
VII - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public					
VIII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		137 662	VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		137 662
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE		1 017 045
N: smes sociales			EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Frais de recherche de fonds			Bénéficiaire		
Frais de fonctionnement et autres charges			Présentant en nature		
Total	0	0	Des en nature		
			Total		0